

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil en mairie de Choisey-Jura, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire.

Date de la convocation : 05/04/2024	La liste des délibérations affichée et publiée le 15/04/2024
Nombre de conseillers en exercice : 13	

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DIAS Edouard, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent (**10 présents**)

ABSENT(S) : Néant

ABSENT(S) Excusé(s) : DEMONT PRENAD Sylvie, LAVRUT Arnaud, VALENTE Nathalie

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,

ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. LAVRUT Arnaud	à	Mme BARRET PAQUES Béatrice
Mme VALENTE Nathalie	à	M. DIAS Edouard

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent SIBILLE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

La Présidente de séance a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 15 juillet 2021 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire, Présidente de séance demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 08 mars 2024. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire a présidé la séance en abordant les points conformément à **l'ordre du jour** ci-dessous :

* *Présentation de l'état des indemnités d'élus 2023*

BUDGETS ANNEXES : LOGEMENTS SOCIAUX & LOTISSEMENT AU VIEUX CHATEAU

- * *Vote des comptes administratifs 2023*
- * *Approbation des comptes de gestion 2023*
- * *Affectation des résultats antérieurs aux budgets 2024*
- * *Vote des budgets primitifs 2024*

BUDGET COMMUNAL

- * *Vote du compte administratif 2023*
- * *Approbation du compte de gestion 2023*
- * *Affectation des résultats antérieurs au budget 2024*

- * Vote des taux d'imposition 2024 des taxes directes locales
- * Attribution des subventions communales 2024
- * Vote du budget primitif 2024

- * Présentation de l'état financier de la commune
- * Informations diverses
- * Questions diverses

1- Présentation de l'indemnité des élus

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, crée par la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.
Les montants qui figurent sont exprimés en euros et en brut.

Mme le Maire présente cet état en séance, comme suit :

Nom et prénom de l'élu	INDEMNITES PERCUES AU TITRE DU MANDAT CONCERNE en 2023		
	Indemnités de fonction brutes perçues en €	Remb. de frais divers en €	Avantages en nature en €
THEVENIN Hélène, Maire	23 857.32 €		Néant
BARRET-PAQUES Béatrice, 1er Adjointe	7 421.94 €		
BARTHE Olivier, 2ème Adjoint	7 421.94 €		
CRETIN Bérengère, 3ème Adjointe	7 421.94 €		
LACROIX Marie-Paule, conseillère déléguée	1 946.70 €		
DUBOIS Stéphane, conseiller délégué	1 946.70 €		
SIBILLE Laurent, conseiller délégué	1 946.70 €		
TOTAL	51 963.24 €		

2- FINANCES -

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

2-1 Vote du compte administratif de l'exercice 2023

Madame le Maire, Mme THEVENIN Hélène n'a pas pris part au vote de son propre compte administratif et a quitté la séance le temps du vote.

Madame Béatrice BARRET-PAQUES, alors nommée présidente de séance, a présidé la séance lors du débat.

A 11 voix pour, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget annexe logements sociaux tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédents en €	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédents en €
Résultats reportés.....	—	59 202.62	10 253.32	—
Opérations de l'exercice.....	8 571.22	29 948.20	19 594.50	15 304.32
TOTAUX	8 571.22	89 150.82	29 847.82	15 304.32
Résultats de clôture.....	—	80 579.60	14 543.50	—
Restes à réaliser.....	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	80 579.60	14 543.50	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	—	80 579.60	14 543.50	—
RESULTAT DEFINITIF	+ 66 036.10 €			

2-2 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023

Madame le Maire présente les résultats du compte de gestion. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget annexe logements sociaux dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, Mme FLEURY Patricia, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

2-3 Affectation des résultats antérieurs au budget annexe logements sociaux 2024

Après avoir arrêté les résultats définitifs du compte administratif du budget annexe logements sociaux de l'exercice 2023, pouvant se résumer ainsi :

	RESULTATS ANTERIEURS 2022	PART DU RESULTAT FONCT. 2022 Affectée à la SECTION D'INVESTISSEMENT en 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023	RESTES A REALISER au 31/12/2023		RESULTATS DEFINITIFS 2023 (RESULT. CLOTURE 2022 + RAR 2023)
					MONTANT Dépenses (-) ou Recettes (+)	SOLDE	
INVEST	- 10 253.32 €		- 4 290.18	-14 543.50 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	-14 543.50 €
FONCT	74 506.94 €	-15 304.32 €	21 376.98 €	80 579.60 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	80 579.60 €

Considérant que l'exercice 2023 a généré un **résultat de clôture excédentaire en fonctionnement** de **80 579.60 €**, et qu'il convient d'apurer un résultat définitif déficitaire en investissement de 14 543.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide d'affecter ce résultat de fonctionnement 2023 au budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX de l'exercice 2024** comme suit :

► **PRIORITAIREMENT**, pour apurer le déficit d'investissement

Part du résultat affecté au compte R1068

14 543.50 Euros

► Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 :

66 036.10 Euros

2-4 Vote du budget annexe logements sociaux de l'exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ADOpte** le budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX de l'exercice 2024 et arrêté comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
95 636 €	95 636 €	78 029 €	78 029 €

- **PRECISE** que

→ le budget de l'exercice 2024 a été voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement ;

→ dans le cadre de l'application de la fongibilité des crédits pour la nouvelle nomenclature M.57 adoptée depuis le 1^{er} janvier 2023, Mme le Maire est autorisée à procéder en cours d'exercice, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses du personnel.

Mme le Maire sera tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

3- FINANCES -

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AU VIEUX CHATEAU

3-1 Vote du compte administratif de l'exercice 2023

Madame le Maire, Mme THEVENIN Hélène n'a pas pris part au vote de son propre compte administratif. Elle a quitté la pièce le temps du vote.

Madame Béatrice BARRET-PAQUES a présidé la séance lors du débat sur ce point de l'ordre du jour.

A 11 voix pour, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement au vieux château tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédents en €	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédents en €
Résultats reportés.....	—	4.68	—	327.00
Opérations de l'exercice.....	19 673.00	0.00	0.00	19 673.00
TOTAUX	19 673.00	4.68	0.00	20 000.00
Résultats de clôture.....	19 668.32	—	—	20000.00
Restes à réaliser.....	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	19 668.32	0.00	0.00	20 000.00
RESULTATS DEFINITIFS	19 668.32	—	—	20 000.00

RESULTAT DEFINITIF	+ 331.68 €
---------------------------	-------------------

3-2 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget annexe lotissement au vieux château dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, Mme FLEURY Patricia, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3-3 Affectation des résultats antérieurs au budget annexe lotissement au vieux château 2024

Après avoir arrêté les résultats définitifs du compte administratif du budget annexe lotissement au vieux château de l'exercice 2023, pouvant se résumer ainsi :

	RESULTATS ANTERIEURS 2022	PART DU RESULTAT FONCT. 2022 Affectée à la SECTION D'INVESTISSEMENT en 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023	RESTES A REALISER au 31/12/2023		RESULTATS DEFINITIFS 2023 (RESULT. CLOTURE 2022 + RAR 2022)
					MONTANT Dépenses (-) ou Recettes (+)	SOLDE	
INVEST	327 €		19 673 €	20 000 €	0.00 €	0.00 €	20 000 €
					0.00 €		
FONCT	4.68 €	---	- 19 673 €	- 19 668.32 €	0.00 €	0.0	-19 668.32 €
					0.00 €		

Considérant que l'exercice 2023 a généré un résultat de clôture déficitaire en fonctionnement de 19 668.32 € et excédentaire d'investissement de 20 000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **décide d'affecter ces résultats au budget annexe LOTISSEMENT AU VIEUX CHATEAU de l'exercice 2024** comme suit :

- ▶ report de la totalité du résultat de fonctionnement au compte D002 : **19 668.32 Euros**
- ▶ report de la totalité du résultat d'investissement au compte R001 : **20 000 Euros**

3-4 Vote du budget annexe lotissement au vieux château de l'exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
- ADOPTE le budget annexe LOTISSEMENT au vieux château de l'exercice 2024 annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
68 067 €	68 067 €	20 000 €	20 000 €

- PRECISE que

→ le budget de l'exercice 2024 a été voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement ;

→ dans le cadre de l'application de la fongibilité des crédits pour la nouvelle nomenclature M.57 adoptée depuis le 1^{er} janvier 2023, a autorisé Mme le Maire de procéder en cours d'exercice, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses du personnel.

Mme le Maire sera tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

4- FINANCES - BUDGET COMMUNAL

4-1 Vote du compte administratif de l'exercice 2023

Madame le Maire, Mme THEVENIN Hélène n'a pas pris part au vote de son propre compte administratif et a quitté la séance le temps du vote.

Madame Béatrice BARRET-PAQUES, alors nommée présidente de séance, a présidé la séance lors du débat.

A 11 voix pour, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget communal tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédents en €	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédents en €
Résultats reportés.....	—	396 444.05	213 757.27	—
Opérations de l'exercice.....	756 892.31	928 537.80	1 306 526.95	1 416 828.42
TOTAUX	756 892.31	1 324 981.85	1 520 284.22	1 416 828.42
Résultats de clôture.....	—	568 089.54	103 455.80	—
Restes à réaliser.....	0.00	0.00	371 941.00	134 215.00
TOTAUX CUMULES	0.00	568 089.54	475 396.80	134 215.00
RESULTATS DEFINITIFS	—	568 089.54	341 181.80	—
RESULTAT DEFINITIF	+ 226 907.74 €			

4-2 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, Mme FLEURY Patricia, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

4-3 Affectation des résultats antérieurs au budget primitif communal 2024

Après avoir arrêté les résultats définitifs du compte administratif du budget communal de l'exercice 2023, pouvant se résumer ainsi :

	RESULTATS ANTERIEURS 2022	PART DU RESULTAT FONCT. 2022 Affectée à la SECTION D'INVESTISSEMENT en 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023	RESTES A REALISER au 31/12/2023		RESULTATS DEFINITIFS 2023 (RESULT. CLOTURE 2022 + RAR 2023)
					MONTANT Dépenses (-) ou Recettes (+)	SOLDE	
INVEST	-213 757.27 €		110 301.47 €	-103 455.80 €	-371 941.00 €	-237 726.00 €	-341 181.80 €
					+134 215.00 €		
FONCT	667 531.32 €	-271 087.27 €	171 645.49 €	568 089.54 €	0.00 €	0.00 €	568 089.54 €
					0.00 €		

Considérant que l'exercice 2023 a généré un **Résultat de clôture excédentaire en fonctionnement** de **568 089.54 €**, et qu'il convient d'apurer un résultat définitif déficitaire en investissement de **341 181.80 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide d'affecter ce résultat de fonctionnement 2023 au budget COMMUNAL de l'exercice 2024** comme suit :

- ▶ **PRIORITAIREMENT**, pour apurer le déficit d'investissement
- | | |
|--|-------------------------|
| Part du résultat affecté <u>au compte R1068</u> | 341 181.80 Euros |
| ▶ Et le solde disponible est reporté en fonctionnement <u>au compte R002</u> : | 226 907.74 Euros |

4-4 Vote des taux d'imposition 2024 des taxes directes locales

Mme le Maire informe le Conseil Municipal :

Depuis le 01 janvier 2021 : Pour assurer la garantie d'équilibre des ressources communale suite à la suppression de la taxe d'habitation, de nouvelles dispositions fiscales sont prévues :

- Le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui se traduit à compter de 2021 par un nouveau taux de référence de TFPB ; le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond donc désormais à la somme des taux 2020 de la commune et du département. Le taux de TFPB du département en 2020 était de 24.36 %
- la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Depuis 2023 : le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté. Cette taxe concerne désormais les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

NOUVEAUTE 2024 « majoration spéciale » : cette année uniquement, il est possible d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sans règle de lien avec les autres taxes foncières (sans être obligé d'augmenter le taux de foncier bâti dans la même proportion).

Pour la commune de Choisey, le taux maximum de la majoration « spéciale » est fixé à 0.551 %

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que le produit fiscal attendu cette année est de 1 072 899 € déduit des produits attendus des ressources indépendantes des taux votés de 569 911 € soit 502 988 €, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taxes et donc de maintenir les mêmes taux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- * **Taxe foncière sur les propriétés bâties** **37.36 %** (TFPB département : 24.36 % + TFPB communal : 13 %)
- * **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **23.20 %**
- * **Taxe d'habitation** **6.95 %**

CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4-5 Validation de la répartition des subventions communales versées dans le cadre du budget communal 2024

Sur avis de la commission finances réunie le 05 avril 2024, Madame le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre du vote du budget communal 2024 :

Le montant total des subventions attribuées aux associations (C/65748) s'élève à 6 600 €

	MOTIF DE LA DEMANDE	MONTANTS SUBVENTIONS en €	
		DEMANDES	PROPOSITIONS
ASSOCIATIONS CHOISEY			
AS Choisey	Amélioration et remise aux normes du stade	4300 €	2000 € + solde de 2300 € sous présentation de factures
Choisey et son patrimoine	Projets de mise en valeur du patrimoine communal	Montant à l'appréciation de la commune	1500 € + dépassement sur présentation de factures
ACCA La St Hubert	Pancartes délimitant le territoire et gibier d'eau	250 €	500 € + prise en charge de miradors sur présentation de factures
ORGANISMES EXTERIEURS			
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers du GRAND DOLE	Participation voyage Europa Park pour la cohésion du groupe	Montant à l'appréciation de la commune	1500 €
Foyer Socio-éducatif Collège des Vernaux	Soutien aux actions éducatives, ludiques, pédagogiques – Aide aux familles pour financer une partie des projets proposés par le collège	Montant à l'appréciation de la commune	400 €
Le Souvenir Français de Dole	Soutien aux actions : devoir de mémoire, hommage aux anciens combattants, maintien du patrimoine local, ...	Montant à l'appréciation de la commune	200 €
ES Chaussin Handball	Soutien à l'animation du club	Montant à l'appréciation de la commune	Avis défavorable
ADMR	Soutien aux actions	Montant à l'appréciation de la commune	300 €
AMSDRD	Amicale pour répondre aux différents clubs et associations sportifs. Soutien aux actions 2024 : conférence sur les violences sexuelles dans le sport, journée mondiale du bénévolat, parcours du cœur, les trophées des sports ...	Montant à l'appréciation de la commune	Avis défavorable
Secours populaire Français	Soutien face à l'augmentation de la pauvreté	200 €	200 €
AFSEP – Association Française des Sclérosés en plaques	Soutien aux actions	Montant à l'appréciation de la commune	Avis défavorable
Cercle cynophile de Damparis	Soutien aux actions	Montant à l'appréciation de la commune	Avis défavorable
OncoDoubs – Bien être pendant la chimiothérapie	Soutien aux actions	Montant à l'appréciation de la commune	Avis défavorable
Les PEP 39	Soutien aux actions et notamment aide aux séjours accordés aux familles en difficultés	Montant à l'appréciation de la commune	Avis défavorable

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette répartition des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif communal 2024.

ACCEPTE de verser les subventions complémentaires dans les conditions énumérées ci-dessus.

4-6 Vote du budget primitif communal de l'exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
- **ADOpte** le budget communal de l'exercice 2024 annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 192 977 €	1 192 977 €	1 306 118 €	1 306 118 €

- **PRECISE** que

→ le budget de l'exercice 2024 a été voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement ;

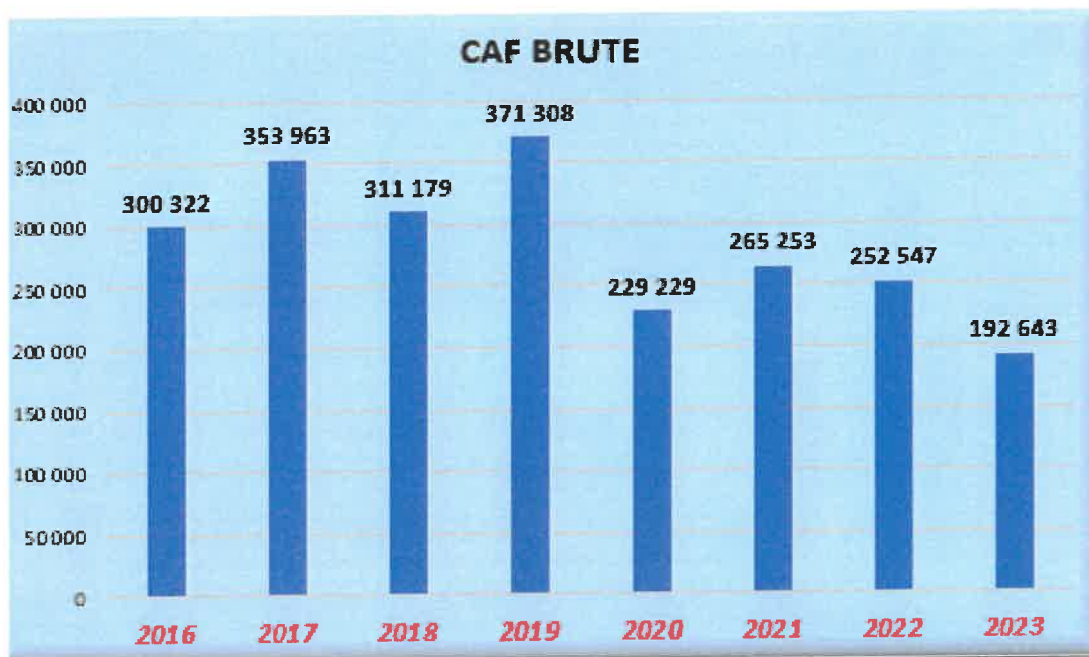
→ dans le cadre de l'application de la fongibilité des crédits pour la nouvelle nomenclature M.57 adoptée depuis le 1^{er} janvier 2023, a autorisé Mme le Maire de procéder en cours d'exercice, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses du personnel.

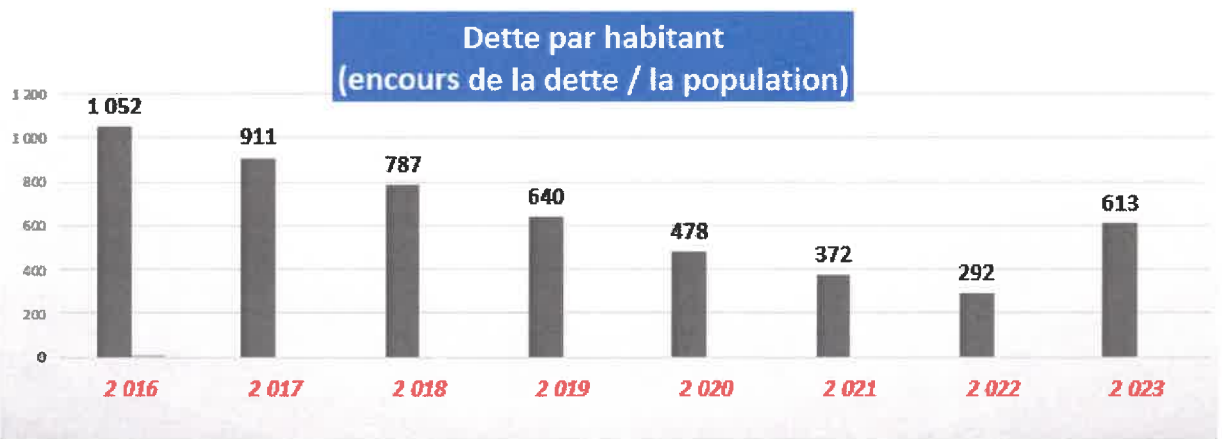
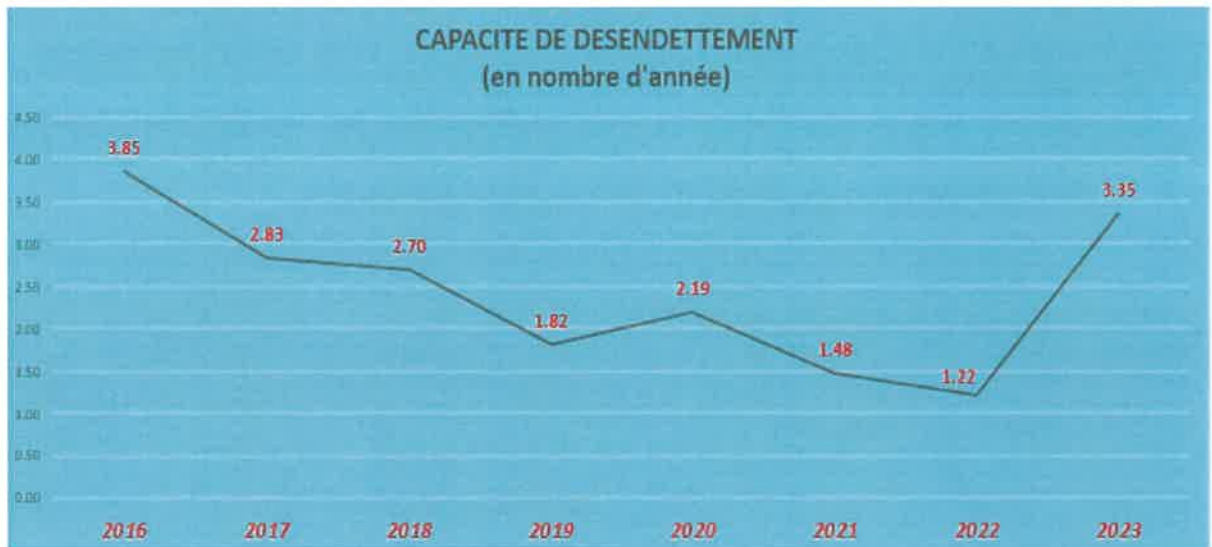
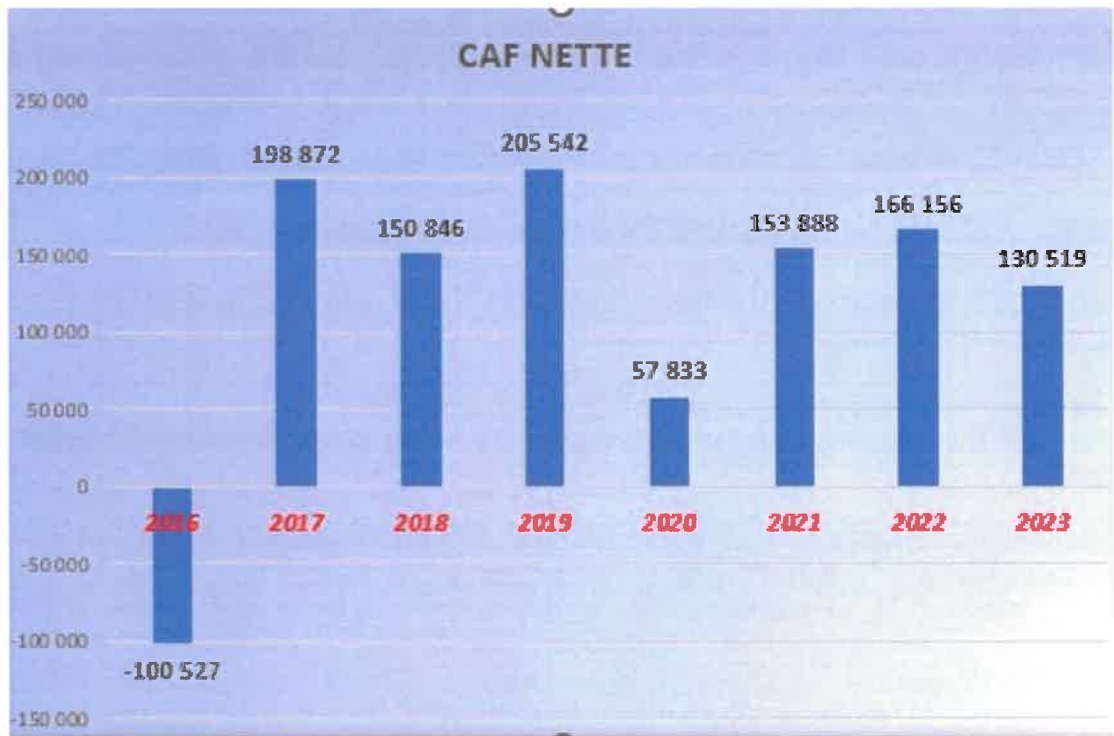
Mme le Maire sera tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

5- Présentation de l'état financier de la commune

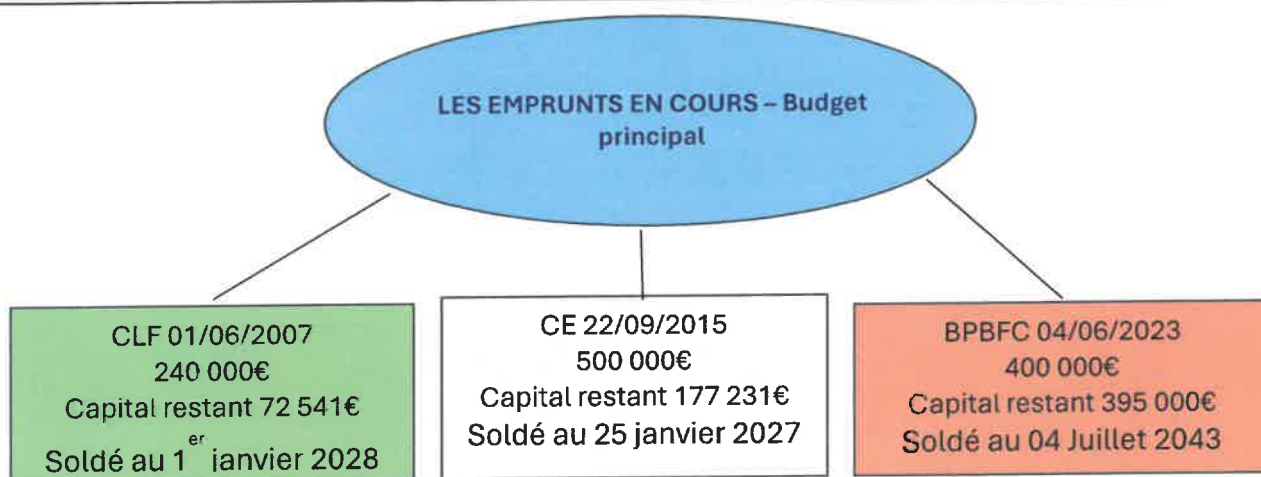
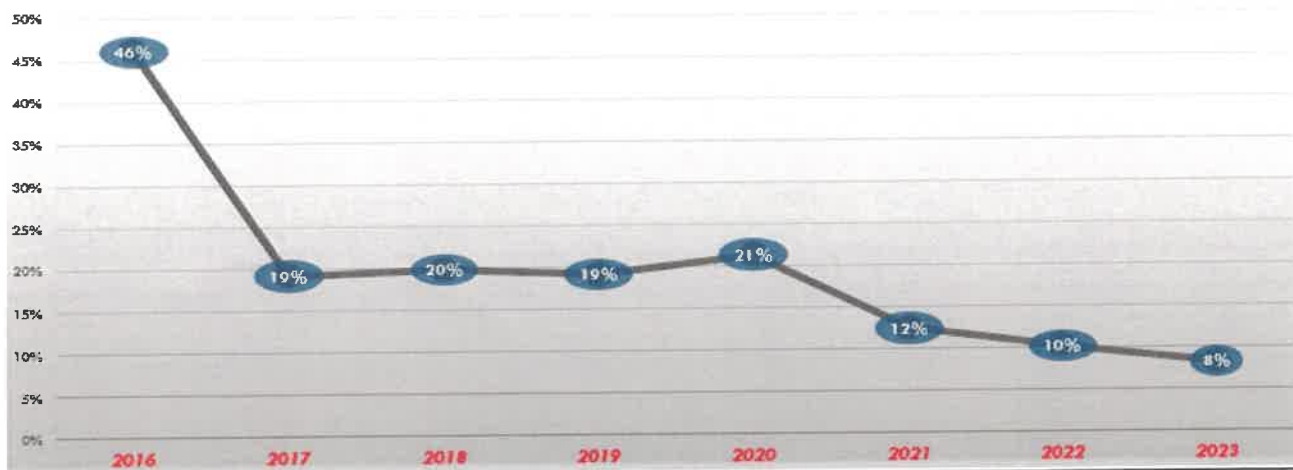
Dans un souci de transparence, Mme le Maire souhaite présenter la situation financière de la collectivité : tous les voyants sont au vert, la commune à la capacité de mener une vraie politique d'investissements.

Mme le Maire donne la parole à Mme BARRET PAQUES Béatrice pour présenter quelques indicateurs financiers :





Taux d'endettement



6- INFORMATIONS DIVERSES

❖ Dates à retenir :

- 13-04-2024 à 17 heures : inauguration du pont sur le Doubs
- 01-05-2024 : puces du 1^{er} mai organisées par le comité des fêtes
- Nouvelle édition 2024 des barbecues cabotins : 14 juin, 28 juillet, 30 août
- 22-06-2024 : méchoui organisé par l'ACCA

- ❖ Service « Flexi Séniors » : le nouveau service Flexi Séniors proposé par Grand Dole Mobilités est encore mal connu. Ce service est très intéressant pour faciliter la mobilité des séniors assurant un « porte à porte ». Une campagne de communication sera faite à Choisey par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des séniors cabotins et la mise en ligne sur le site internet de la commune.

7- QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire remercie l'ensemble des élus et lève la séance à 19h45.

Le P.V. de cette séance du 12 avril 2024 sera à approuver par le conseil municipal lors de la séance suivante programmée le 07 juin 2024.

Mme le Maire et Présidente de séance
THEVENIN Hélène

Le secrétaire de séance
SIBILLE Laurent

